



COMMISSION SCIENTIFIQUE

GRILLE D'ÉVALUATION DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS CANDIDATS A UN AVANCEMENT DE TYPE "GRADE A GRADE"

Cette grille d'évaluation est élaborée conformément à l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n°2171.12 du 4 juin 2012 fixant les critères d'avancement de grade des enseignants chercheurs prévus à l'article 14 du décret n° 2.96.793 du 19 février 1997 portant statut particulier du corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, tel qu'il a été modifié et complété par le Décret n° 2.00.886 du 19 Février 2001.

- En vertu de l'article 3 :

- Ne sont prises en considération pour l'avancement de grade à grade que les activités que l'enseignant chercheur a effectué durant les années requises pour l'avancement.
- Nul ne peut se prévaloir des mêmes activités pour l'avancement de grade à grade plus d'une fois.

- Recommandations : Le candidat est appelé à remplir le présent formulaire, téléchargeable sur le site web de l'établissement, et en numérotant et signant toutes les pages, tout en pensant à fournir les justificatifs requis pour l'évaluation.

- NB :

- La notation est proportionnelle à la durée effective de l'activité effectuée par l'enseignant chercheur
- Les activités prises en compte vont jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.



Données personnelles

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Nom : | Prénom : |
| Tél : | E-mail : |
| Département d'attache : | |
| Date de recrutement : | P.P.R. (DOTI) : |
| Grade actuel : | Date d'effet : |

Préciser le type d'avancement :

| | |
|--------------------------|--------------|
| <input type="checkbox"/> | EXCEPTIONNEL |
|--------------------------|--------------|

| | |
|--------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> | RAPIDE |
|--------------------------|--------|

| | |
|--------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> | NORMAL |
|--------------------------|--------|

Date :

Signature :



| | | |
|--|--|---------------|
| ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT / 50 pts | | |
| AE.1- Production pédagogique / (20 pts) | | |
| PP.1 | <p><u>Publication d'ouvrages ou de livres pédagogiques</u> : Indiquer pour chaque ouvrage ou livre le titre, le ou les auteurs, le niveau, l'année d'édition, le n° de dépôt légal ou la référence ISBN</p> <p><u>Justificatif</u> : Fournir une copie de la page de garde de l'ouvrage et un exemplaire qui sera remis au candidat après étude du dossier</p> <p><u>Notation</u> : 1.5 pts par ouvrage ou livre et 0.5 par chapitre.</p> | Max 3 pts |
| PP.2 | <p><u>Elaboration de manuels et polycopiés d'enseignement de cours, d'exercices corrigés ou de TP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit des manuelles ou polycopiés d'enseignement de cours, d'exercices corrigés ou de TP de la formation Licence ou Master ; • Les polycopiés ou manuels doivent être obligatoirement <u>distribués aux étudiants</u> ; • Pour chaque manuel ou polycopié, indiquer l'année d'élaboration, le niveau d'étude et préciser s'il s'agit d'un travail individuel ou collectif. <u>Dans ce dernier cas citer tous les intervenants et leur niveau d'intervention.</u> • Si le polycopié est collectif (plusieurs enseignants pour un même polycopié), <u>la note attribuée est partagée entre les intervenants.</u> <p><u>Justificatif</u> : Fournir une copie dactylographiée de chaque polycopié, visa et cachet du Chef de département faisant fois.</p> <p><u>Notation</u> : 1 pt/polycopié/nombre d'auteurs.</p> | Max 11 pts |
| PP.3 | <p><u>Elaboration de supports NTIC (Diaporama, didacticiels, page web à caractère pédagogique)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Support NTIC : Indiquer toutes les informations correspondantes (objectifs, niveau, année etc...) (2 pts) • Cours en ligne sur la plate-forme de l'établissement, avec inscription des étudiants. (2 pts) • Diffusion de cours, TD et TP sur Internet. (2 pts) <p><u>N.B.</u> : <i>Un même enseignement ne peut faire l'objet que d'un et d'un seul support didactique (polycopié ou CD ou diaporama etc ...).</i></p> <p><u>Justificatif</u> : Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie (sur CD ou autres) du support. • Une attestation du chef de l'établissement. | Max 6 pts |



| | | |
|---|--|---------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> Le lien ou l'adresse du site web. <p><u>Notation</u> : 0,5 pt/activité.</p> | |
| Production pédagogique PP1+PP2+PP3 | | Total AE.1 = 20 pts |
| AE.2- Encadrement pédagogique (12 pts) | | |
| EP.1 | <p><u>Encadrement de projets de fin d'étude et/ou de stage (LEF, LP, Masters)</u> - Seront considérées les formations pour lesquelles le projet de fin d'étude et/ou le stage est obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour chaque encadrement, indiquer la nature de la formation, le titre de mémoire, l'année et la durée de l'encadrement. Si l'encadrement est assuré par plusieurs enseignants chercheurs, la note est partagée entre eux. Si le mémoire est collectif (plusieurs étudiants pour un même sujet ayant fait l'objet d'un seul mémoire. <p><u>Justificatif</u> : Fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une copie de la page de garde du mémoire, en précisant les noms des encadrants, cachet et visa du chef du département faisant foi. Une copie du mémoire sur support numérique. <p><u>Notation</u> : 1 pt/mémoire.</p> | Max 11 pts |
| EP.2 | <p><u>Formation de ressources humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Seront considérées les formations (non rémunérées) de ressources humaines réalisées au sein d'un établissement universitaire, telles que les formations de formateurs, le personnel administratif. Indiquer le type de formation dispensée, le cadre, l'objet, l'établissement et la période de la formation. <p><u>Justificatif</u> : Fournir une attestation du Décanat ou de la Présidence.</p> <p><u>Notation</u> : 0,5 pt par formation dispensée</p> | Max 1 pt |
| Encadrement pédagogique | | Total AE.2 = EP1+EP2 12 pts |
| AE.3. Responsabilités pédagogiques et administratives (18 pts) | | |
| RPA.1 | <p><u>Responsabilité pédagogique et administrative d'un département, d'une filière (licence ou master)</u> : Indiquer la nature de la responsabilité et la durée précise de l'activité.</p> <p><u>Justificatif</u> : Fournir une attestation du Décanat.</p> | Max |



| | | |
|-------|---|----------------|
| | <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Chef de département</u> : 3 pts pour le 1^{er} mandat + 1 pt si plus d'un mandat, avec maximum de 4 pts. • <u>Coordonnateur de filière</u> : 1 pt par responsabilité d'une année, avec un maximum de 3 pts. • <u>Responsabilité de matériel de département</u> : 3 pts | 10 pts |
| RPA.2 | <p><u>Membre du conseil de Faculté et/ou d'Université</u> : Indiquer la nature et la période du mandat.</p> <p><u>Justificatif</u> : Fournir une attestation du Décanat ou de la Présidence de l'Université.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Membre du Conseil d'établissement</u> : 1 pts pour le 1^{er} mandat + 0.25 pt si plus d'un mandat • <u>Membre du Conseil d'Université</u> : 1 pt pour le 1^{er} mandat + 0.25 pt si plus d'un mandat | Max 2.5 pts |
| RPA.3 | <p><u>Commissions de la Faculté et/ou de l'Université</u> : Préciser la nature et la période du mandat.</p> <p><u>Justificatif</u> : Fournir une attestation du Décanat ou de la Présidence de l'Université.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Commission scientifique de l'établissement</u> : 0.25 pts pour le 1^{er} mandat + 0.25 pt si plus d'un mandat, avec un maximum de 0.5 pts. • <u>Commission paritaire</u> : 0.25 pt pour le 1^{er} mandat + 0.25 pt si plus d'un mandat, avec un maximum de 0.5 pt. • <u>Commission pédagogique</u> : 0.25 pt par commission, avec un maximum de 0.5 pt. • <u>Commission de recherche</u> : 0.25 pt par commission, avec un maximum de 0.5 pt. • <u>Commission des thèses</u> : 0.25 pt/commission, avec un maximum de 0.5 pt. | Max 2.5 pts |
| RPA.4 | <p><u>Commissions d'évaluation de la réforme, d'expertise pédagogique nationale et internationale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemples de commissions : CREASUR, CAPESUR, commission de recrutement, expertise de demande d'accréditation de filières, etc... • Fournir toutes les informations relatives à l'activité concernée (nature, date etc...). | Max 3 pts |



| | | |
|--|---|--------|
| | <u>Justificatif</u> : Attestation officielle. | |
| | <u>Notation</u> : 0,5 pt par commission. | |
| Responsabilités pédagogiques et administratives Total AE.3 = RPA1+RPA2+RPA3+RPA4 | | 18 pts |
| ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT AE1+AE2+AE3 | Total AE = | 50 pts |



| ACTIVITES DE RECHERCHE / 50 pts | | |
|---|--|--------------|
| AR.1. Production scientifique (20 pts) | | |
| PS.1 | <p><u>Articles scientifiques dans des revues spécialisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne seront pris en compte que les articles déjà publiés ou définitivement acceptés dans des revues spécialisées, à comité de lecture ou referee, à parution périodique, référencées et/ou abstractées, nationales ou internationales. • Citer par ordre chronologique de parution les références de chaque article. <p><u>Justificatif :</u> Fournir dans le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un article déjà publié, une copie de l'article ; • d'un article à paraître, une copie de l'article et la lettre d'acceptation définitive. <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue indexée : 3 pts/publication/nombre d'auteurs • Revue non indexée : 1 pts/publication/nombre d'auteurs • Revue payante : 0 pts. | Max 13pts |
| PS.2 | <p><u>Ouvrages de recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront considérés les travaux de recherche ayant fait, totalement ou partiellement, l'objet d'ouvrages édités et référencés ; • Indiquer le titre de l'ouvrage, le nom du ou des auteurs et l'année. <p><u>Justificatif :</u> Fournir une copie de la page de garde et de la table de matière de l'ouvrage.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.5 pt/ ouvrage de recherche. • 0.5/chapitre d'ouvrage. | Max 2 pt |
| PS.3 | <p><u>Publications dans des actes de congrès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront considérés comme tels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publications intégrales dans les proceedings des congrès ou dans les éditions spéciales de revues spécialisées à comité de lecture ; ○ Les communications orales ; ○ Les communications affichées (posters). • Citer dans l'ordre chronologique de parution les références de | |



| | | |
|---|---|--------------------------|
| | <p>chaque publication ou communication orale ou affichée, en précisant le type de manifestation, le lieu et la date.</p> <p><u>Justificatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon la nature de l'activité, fournir une copie de la publication intégrale et/ou de l'abstract de la communication. • Attestation de participation. <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,75/publication intégrale, avec un maximum de 2 pts. • 0,5 pt/communication orale, avec un maximum de 1,5 pt. • 0,25 pt/affiche. | Max 5 pts |
| Production scientifique | | Total AR.1 = PS1+PS2+PS3 |
| AR.2- Encadrement scientifique (8 pts) | | |
| ES.1 | <p><u>Encadrement et co-encadrement de thèses de doctorat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et co-encadrement de doctorat ayant fait l'objet de soutenance devant un jury. • Citer par ordre chronologique, en précisant s'il s'agit d'un encadrement ou co-encadrement, le nom de l'auteur, le type et le titre du travail, le nom de l'établissement et la date de soutenance <p><u>Justificatif :</u> Fournir une attestation d'encadrement émanant du Décanat.</p> <p><u>Notation :</u> 2 pts/encadrement ou co-encadrement de doctorat soutenu.</p> | Max 6 pts |
| ES.2 | <p><u>Rapporteur ou membre de jury de thèse de doctorat et/ou d'habilitation universitaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Certaines activités ne peuvent être comptabilisées doublement (par exemple, l'encadrant est forcément membre du jury de la thèse en question) • Citer par ordre chronologique le nom de l'auteur, le type et le titre du travail, le nom de l'établissement et la date de soutenance. <p><u>Justificatif :</u> Fournir une copie de la page de garde de la thèse ou l'invitation officielle à la soutenance ou la lettre de nomination en tant que rapporteur ou membre de jury.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.5 pt pour un membre de jury • 0.75 pt pour un rapporteur. | Max 2 pts |
| Encadrement scientifique | | Total AR.2 = ES1+ES2 |
| | | 8 pts |



| AR.3- Responsabilités Scientifiques (9 pts) | | |
|---|--|--------------|
| Responsable ou participant à la conception ou à la gestion de : | | |
| RS.1 | <p><u>Structures de recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront considérés les responsabilités d'entités de recherche telles que: <ul style="list-style-type: none"> ○ Les laboratoires de recherches. ○ Les équipes de recherche. ○ Les CED. • Il sera tenu compte du fait que certaines activités ne peuvent être comptabilisées doublement, à l'exception du CED et la formation doctorale ou l'intéressé peut être responsable de laboratoire ou d'équipe ou membre simple. <p><u>Justificatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les responsables de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Laboratoires ou d'équipes, fournir une fiche technique mentionnant l'organigramme du laboratoire (Nom du responsable, des membres enseignants chercheurs et des étudiants), le département d'appartenance, l'appellation et l'adresse du laboratoire. ○ CED et formation doctorale fournir une attestation du Décanat • Pour les membres, fournir une attestation du responsable de ladite structure. <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CED : <ul style="list-style-type: none"> ○ Directeur : 2 pts/mandat + 1 pt si plus d'un mandat. ○ Membre : 1 pt. • Formation doctorale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable : 2 pts/mandat + 1 pt si plus d'un mandat. ○ Membre : 1 pt • <u>Laboratoire ou équipe :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable : 2 pt/mandat + 1 si plus d'un mandat. ○ Membre : 1 pt. | Max 6 pts |
| RS.2 | <p><u>- Projets financés</u></p> | |



| | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Seront considérés comme tels, les projets de recherche dont le financement est viré dans le compte de l'établissement ou de l'université : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suite à des appels d'offres ou par entente directe. ○ Financés par des organismes publics ou privés. ○ Faisant l'objet d'un contrat, d'une convention etc... • Seront prises en compte les situations de responsabilité et de membre participant à la conception et à la réalisation du projet. <p><u>Justificatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une copie du contrat, de la convention ou de tout autre document officiel mentionnant le nom du responsable, la nature et le titre du projet, le montant global alloué au projet, l'année et l'organisme financeur. • Les membres doivent fournir, en plus d'une attestation du responsable du projet, une copie du contrat. <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Montant du financement < 50 000 dhs</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable du projet : 0,5 pt ○ Membre : 0,25 pt • <u>50 000 ≤ Montant du financement < 200 000 dhs</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable du projet : 1 pt ○ Membre : 0,5 pt • <u>Montant du financement ≥ 200 000 dhs</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsable du projet : 2 pts ○ Membre : 1 pt | <p>Max 3 pts</p> |
| Responsabilités Scientifiques | Total AR.3 = RS1+RS2 | 9 pts |



| AR.4- Innovation et valorisation (13 pts) | | |
|--|--|--------------|
| IV.1 | <p><u>Animation de structures d'interface avec le milieu socio-économique et organisation de manifestations scientifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Seront</u> considérées : <p>-Comme structures d'interface avec le milieu socio-économique, les structures ou services internes à l'Université ou à l'une de ses composantes, reconnus et investis officiellement de la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de manifestations scientifiques (journées, rencontres, colloques, symposiums, congrès) nationales ou internationales. On tiendra compte du caractère local (manifestation ponctuelle ou régulière ayant lieu au même endroit), national (manifestation régulière tournante à l'échelle nationale) ou international (manifestation régulière tournante à l'échelle internationale). • Seront prises en considération les activités de responsabilité et de membre participant. • <p><u>Justificatifs</u> : Fournir tout document officiel</p> <p><u>Notation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interfaces <u>avec le milieu socio-économique</u> : 1 pt : • Responsable de l'interface : 1 pt/mandat • Membre du bureau : 0,5 pt/mandat • <u>Organisation de manifestations scientifiques</u> : 5 pts : <ul style="list-style-type: none"> ○ Manifestation locale / 1 pt Impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 0,5 pt/manif organisée Non impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 0,25 pt /manif organisée. <ul style="list-style-type: none"> ○ Manifestation nationale / 2pts Impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 1 pt/manif organisée Non impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 0,5 pt /manif organisée. <ul style="list-style-type: none"> ○ Manifestation internationale / 2 pts Impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 2 pt/manif organisée Non impliquant l'USMS ou l'une de ses composantes : 1 pt /manif organisée | Max 6 pts |
| IV.2 | <p><u>Expertises et évaluations scientifiques nationales et internationales</u> <u>Et Expertise et valorisation d'actions au profit de partenaires socio-économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seront considérées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les expertises d'accréditation de formations doctorales ou de projets. ○ Les évaluations scientifiques de thèses de doctorat en vue | Max 4 pts |



| | | |
|-------------|---|----------------------|
| | <p>d'équivalence de diplôme, de formations universitaires (Licences appliquées, Licences fondamentales, Licences professionnelles, Masters et/ou Masters spécialisés), de rapports anonymes en vue de soutenance de doctorat, de publications (comité de lecture, referee) etc ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne seront prises en compte que les activités et les actions engagées dans un cadre contractuel entre l'Université ou l'une de ses composantes et les partenaires socio-économiques (secteurs privés, collectivités locales, ONG, organismes internationaux etc...). ○ Ne seront pas prises en considération les auto-évaluations (par exemples Licences, Masters, etc...). <p><u>Justificatif</u> : Fournir pour chaque expertise ou évaluation scientifique une attestation officielle mentionnant l'objet de l'expertise ou de l'évaluation et la date de réalisation et tout document officiel (contrat, convention etc ...).</p> <p><u>Notation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 pt par expertise, avec un maximum de 1 pt • 0,5 pt par évaluation scientifique, avec un maximum de 1 pt • 0,25 pt* par reviewer d'un article soumis dans une revue spécialisée • 0,125 pt* par reviewer de publication intégrale soumise dans les proceedings de congrès. <p><u>N.B</u> : Les deux cas (*) la somme totale ne peut excéder 1 pt.</p> | |
| <p>IV.3</p> | <p><u>Dépôt de brevets, réalisation de prototypes, incubation de projets et projets R&D</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • N'entreront en ligne de compte que les activités engageant clairement l'Université ou l'une de ses composantes. • Seront considérés les projets R&D, en partenariat avec le secteur socio-économique, financés dans le cadre des comptes hors budget de l'établissement ou de l'Université. • <p><u>Justificatif</u> : Fournir tout document officiel</p> <p><u>Notation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Dépôt de brevets : 1.5 pts</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ National : 0.5 pt par brevet ○ International : 1 pts par brevet <p>Avec un maximum de 2pts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réalisation de prototypes suite au dépôt de brevets : 0.5 pts</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0.5 pt par prototype • <u>Incubation de projets : 1 pts</u> : | <p>Max 3 pts</p> |



| | | |
|----------------------------------|--|--------|
| | <ul style="list-style-type: none">○ Incubation (sélection suite à un appel d'offres et contrat) : 0.5 pts○ Création d'entreprise (suite à l'incubation) : 0.5 pts | |
| Inovation et valorisation | Total AR.4 = IV1+IV2+IV3 | 13 pts |
| ACTIVITES DE RECHERCHE | Total AR = AR1+AR2+AR3+AR4 | 50 pts |



PARTIE RESERVEE A LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

| | |
|-------------------------|----------------|
| Nom : | Prénom : |
| Département d'attache : | |
| Grade actuel : | Date d'effet : |

Type d'avancement

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| EXCEPTIONNEL <input type="checkbox"/> | RAPIDE <input type="checkbox"/> | NORMAL <input type="checkbox"/> |
|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

Notation

| Activités | Note/50 |
|--------------------------|---------|
| Activités d'enseignement | |
| Activités de recherche | |

| | |
|------------------|--|
| Total/100 | |
|------------------|--|